



**Monsieur Fernand Etgen**  
Président de la  
Chambre des Député-e-s  
Luxembourg

Luxembourg, le 20 janvier 2021

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au Règlement de la Chambre des Député.e.s, je me permets de poser une question parlementaire concernant la prolongation de la durée de vie des réacteurs nucléaires français à Monsieur le **Ministre de l'Énergie** et à Madame la **Ministre de l'Environnement**.

Les réacteurs nucléaires français les plus âgés, faisant partie du pallier des « 900 MW » (mégawatts électriques) construits dès la fin des années 1970, s'approchent de la fin de leur durée de vie initialement prévue lors de la construction et certains ont même déjà dépassé cette limite. Il s'agit des 34 réacteurs des centrales nucléaires du Blayais (4), de Bugey (4), de Chinon (4), de Cruas (4), de Dampierre (4), de Gravelines (6), de Tricastin (4), de St. Laurent (2) et de Fessenheim (2 - fermés en 2020).

L'opérateur EDF et l'État français en tant qu'actionnaire principal souhaitant prolonger la durée de vie de la majorité de ces réacteurs (20 sur 34), une procédure a été lancée au terme de laquelle l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a élaboré un projet de décision sur les conditions de prolongations de cette génération de réacteurs. Il s'agit de l'aboutissement de la phase générique qui concerne l'ensemble des réacteurs visés. Cette phase sera suivie ultérieurement par des examens et des avis individuels pour chaque réacteur qu'EDF souhaite prolonger.

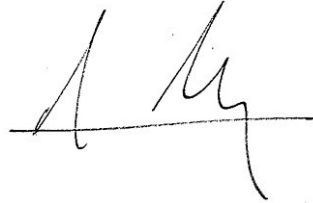
L'ASN a désormais mis en ligne son projet de décision et y considère que l'ensemble des dispositions - celles prévues par EDF et celles qu'elle entend prescrire en supplément - ouvrent la voie pour une poursuite de fonctionnement des réacteurs de 900 MWe pour dix ans.

Bien qu'il ne s'agisse pas de la génération des « 1.300 Mwe » à laquelle appartiennent 20 réacteurs dont ceux de Cattenom, il s'agit néanmoins d'un précédent important, pouvant également servir de base à une procédure de prolongation pour les réacteurs de 1.300 MWe. Dans ce contexte, je souhaite avoir les renseignements suivants de la part des ministres :

- 1) Est-ce que le Gouvernement suit activement la procédure de prolongation du parc nucléaire français de 900 MWe ?**

- 2) **Le Gouvernement, s'impliquera-t-il activement dans la procédure de prolongation, vu qu'il s'agit d'un précédent important pour une éventuelle procédure de prolongation de la génération des 1.300 MWe, à laquelle appartiennent les quatre réacteurs de Cattenom ?**
- 3) **Est-ce qu'une coopération internationale est envisagée ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' and 'B' followed by a horizontal line and a vertical stroke extending downwards.

**François BENOY**  
Député